



EXTRAIT DU CODE VESTIMENTAIRE

Collège Citoyen

2025 - 2026

- Les **SOULIERS** vendus chez Unimage sont obligatoires. Le Collège exige un avis émis par Unimage pour autoriser une dérogation.
- L'altération du bas de la **JUPE/ROBE** est interdite.
- La fréquence des **COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE** est 3 périodes sur 12 jours.
- Les **VÊTEMENTS EXTÉRIEURS** d'éducation physique sont obligatoires.
- Le **BERMUDA** est permis d'avril à novembre uniquement.
- Les **BAS COLLANTS** sont obligatoires avec la jupe de novembre à avril.
- Le **SARRAU** est obligatoire.

IL EST RECOMMANDÉ POUR UN NOUVEL ÉLÈVE D'ACHETER:

- 3 à 4 hauts (polo, tricot, veste)
- 2 à 3 bas (pantalons, bermuda, jupe)
- Un ensemble d'éducation physique
- Une paire de souliers

Tous les vêtements et souliers du Collège sont produits en version unisexe, à l'exception de la jupe et de la robe.